

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 213 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 16 décembre 2021

Reçu en Contrôle de légalité le 20 décembre 2021

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Nassera BENMARNIA représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis CANAL représentée par Georges CRISTIANI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Éric LE DISSES - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Isabelle ROVARINO représentée par Loïc GACHON - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Linda BOUCHICHA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sophie JOISSAINS - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Jean-François CORNO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Monique SLISSA - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO représentée à 16h06 par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée à 17h27 par Claudie MORA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté à 17h46 par Julien BERTEI - Yves VIDAL représenté à 17h50 par Eric CASADO - Frédéric VIGOUROUX représenté à 18h31 par Maryse RODDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Olivier GUIROU à 15h07 - Yves WIGT à 15h39 - Francis TAULAN à 15h58 - Frank OHANESSIAN à 15h59 - Anthony KREHMEIER à 16h12 - Michel BOULAN à 16h25 - Bernard MARANDAT à 16h26 - Jean-Pascal GOURNES à 16h37 - Sophie JOISSAINS à 16h39 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h39 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h42 - Jean-Marc COPPOLA à 16h52 - Michèle RUBIROLA à 16h58 - Richard MALLIÉ à 17h09 - Philippe KLEIN à 17h12 - Eric MERY à 17h14 - Jean HETSCH à 17h16 - Bernard RAMON à 17h18 - Christine JUSTE à 17h27 - Nathalie LEFEBVRE à 17h40 - Samia GHALI à 17h40 - Aïcha SIF à 17h43 - Arnaud MERCIER à 17h43 - Sophie AMARANTINIS à 17h45 - Corinne BIRGIN à 17h45 - Bruno GILLES à 17h45 - Remi MARCENGO à 17h45 - Alain ROUSSET à 17h48 - Laurent SIMON à 17h49 - Roland GIBERTI à 17h52 - Stéphane RAVIER à 17h58 - Daniel GAGNON à 17h59 - Linda BOUCHICHA à 18h00 - Philippe GRANGE à 18h01 - Jean-Louis VINCENT à 18h01 - Catherine VESTIEU à 18h04 - Christian PELLICANI à 18h13 - Emmanuelle CHARAFE à 18h16 - Pascal MONTECOT à 18h17 - Marie MARTINOD à 18h18 - André MOLINO à 18h20 - Lisette NARDUCCI à 18h22 - Laure-Agnès CARADEC à 18h23 - Julien RAVIER à 18h23 - Jean-Pierre GIORGI à 18h24 - Dona RICHARD à 18h26 - Lourdes MOUNIEN à 18h26 - Eric CASADO à 18h27 - Jean-pierre CESARO à 18h28 - Philippe GINOUX à 18h30 - hatab JELASSI à 18h30 - Eric LE DISSES à 18h31 - Lionel ROYER-PERREAUT à 18h36 - Maryse RODDES à 18h37 - Daniel AMAR à 18h37 - Guy TEISSIER à 18h41 - Michel RUIZ à 18h41 - Jacky GERARD à 18h42 - Michel ROUX à 18h46 - Cédric DUDIEUZERE à 18h45 - Loïc GACHON à 18h49 - Marie-Ange à 18h51 - Etienne TABBAGH à 18h51 - Marc DEL GRAZIA à 18h52 - Jean-David CIOT à 18h57 - Sophie ARRIGHI à 18h58 - Anne-Laurence PETEL à 18h58 - Vincent KRONPROBST à 19h01.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-069-10941/21/CM

■ Créations, définitions, ajustements, modifications et suppressions d'emplois dans le cadre des besoins des services

11894

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la préparation du BP 2021, un plafond budgétaire des emplois permanents métropolitains a été arrêté. L'effectif réel métropolitain doit en conséquence être conforme à ce cadre budgétaire, afin de respecter l'évolution de la masse salariale votée dans la limite de + 1%. Néanmoins à effectif permanent constant, cette enveloppe ne permet pas de faire face aux augmentations automatiques liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et aux mesures réglementaires. Dans ce cadre, il a été demandé aux territoires et aux directions métropolitaines de réduire de 10% les éléments variables de paie (astreintes et heures supplémentaires) et de 20% les emplois saisonniers. Cependant, une réduction des emplois permanents est malgré tout indispensable pour respecter l'enveloppe de masse salariale votée. Les 112 suppressions d'emplois budgétaires qui sont proposées dans le tableau récapitulatif ci-joint (annexe 1), correspondent à la deuxième vague d'efforts qui ont été engagés au cours de l'année 2021.

Par ailleurs, pour assurer l'adéquation des emplois avec les besoins de fonctionnement de la Collectivité et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions métropolitaines, il est proposé de créer, de modifier, d'ajuster et de définir l'ensemble des postes mentionnés ci-après étant précisé que les modifications, ajustements et définitions d'emplois à temps complet, ne donnent pas lieu à la création d'emplois budgétaires.

Nbr de postes	Créés	Modifiés	Supprimés
Permanents	35	38	112
Non-permanents	0	0	0

Cependant, Il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, les recrutements se feront en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

- Le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels (pris pour l'application de l'article 32 I de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983) ;
- Le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique
- L'avis du Comité Technique.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 : Suppression d'emplois permanents

Le Budget Primitif 2021 a acté une évolution de 1% seulement de la masse salariale par rapport à 2020. À effectif permanent constant, cette enveloppe ne permet pas de faire face aux augmentations automatiques liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et aux mesures réglementaires. Dans ce cadre, il a été demandé aux territoires et aux directions métropolitaines de réduire de 10% les éléments variables de paie (astreintes et heures supplémentaires) et de 20% les emplois saisonniers. Cependant, une réduction des emplois permanents est malgré tout indispensable pour respecter l'enveloppe de masse salariale votée. Les 112 suppressions d'emplois budgétaires qui sont proposées dans le tableau récapitulatif ci-joint (annexe 1), correspondent à une deuxième vague d'efforts qui ont été engagés au cours de l'année 2021.

Aussi, afin d'assurer la gestion des effectifs budgétaires, sont approuvées les suppressions d'emplois comme suit :

Catégorie A : 41

- 2 directeurs généraux adjoints

Filière Technique

- 3 ingénieurs en chef
- 10 ingénieurs principaux
- 4 ingénieurs

Filière Administrative

- 1 administrateur
- 13 attachés hors-classe
- 1 directeur territorial
- 7 attachés

Catégorie B : 9

Filière Technique

- 7 techniciens principaux 1^{ère} classe

Filière Administrative

- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe

Filière Sportive

- 1 éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 1^{ère} classe

Catégorie C : 62

Filière Technique

- 9 agents de maîtrise principaux
- 39 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe

Filière Administrative

- 13 adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe

Filière Culturelle

- 1 adjoint du patrimoine

Article 2 : Créations d'emplois permanents à temps complet

Ces créations sont proposées en vue de reprendre deux missions et ainsi mettre fin aux dépenses de prestations de services liées.

Pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Pour le Pôle Proximité et services à l'usager

DECHETTERIE

Le Conseil de Territoire est responsable de quatre déchetteries réparties sur les communes d'Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins et Peypin où se trouve également un centre de transfert. Les sites sont gérés au travers de marchés publics Haut de Quai avec une clause d'insertion sociale, par la société LVD ENVIRONNEMENT. La durée de ce marché a été fixée pour un an à compter de l'ordre de service au 2 mars 2018, reconductible 3 fois, soit un terme au 1^{er} mars 2022.

Il a été décidé de reprendre en régie la gestion de la déchetterie et le centre de transfert de Peypin et de lancer un marché de délégation de service public pour les trois autres déchetteries.

Pour garantir la reprise de cette mission, il est proposé de créer onze postes comme suit :

- Un emploi de chef de service exploitation collecte inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs
- Deux emplois de chef d'équipe déchetterie/centre de transfert inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des agents de maîtrise,
- Huit emplois d'agent de déchetterie inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

REDEVANCE SPECIALE

Un des axes du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole est de réduire les quantités de déchets des entreprises à la charge de la collectivité et de faire payer à ces derniers le juste coût lorsque la collecte et le traitement sont assurés par la Collectivité. Actuellement, le Territoire applique une redevance spéciale déclarative aux entreprises dotées de conteneurs. L'objectif est de passer à une redevance spéciale forfaitaire qui inclura toutes les entreprises (dotées ou non de conteneurs).

La mise en œuvre de cette redevance forfaitaire passe par des missions de proximité, de prévention et administratives qui ne sauraient être mutualisées car nécessitent une connaissance fine du terrain pour être réactif et efficace dans les réponses à apporter aux entreprises. Aussi, afin d'assurer la mise en place de cette mission, il est proposé de créer quatre postes comme suit :

- Un emploi de chargé de gestion technique inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Deux emplois d'abonnés inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques,
- Un emploi de gestionnaire coordination administrative inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Pour la Direction générale adjointe Développement urbain et stratégie territoriale

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est un dispositif qui permet l'attribution d'une aide financière pour l'accès ou le maintien du logement et de la fourniture d'énergie aux ménages en difficultés financières, selon des critères définis dans un règlement intérieur. Depuis le 1^{er} juillet 2017, le FSL est géré par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'ensemble du territoire métropolitain. En outre, le FSL est l'un des outils de mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Actuellement, l'ensemble des dossiers FSL sont réceptionnés et prétraités par la CAF, conformément à une convention la liant à la Métropole. Cependant la CAF, pour des raisons structurelles, souhaite mettre fin à cette prestation tout en poursuivant le versement des aides financières accordées et tout ce qui a trait au budget (abandon de créances...).

Il est donc proposé d'internaliser la prestation concernant la gestion des dossiers FSL jusqu'à présent assurée par le CAF et créer pour se faire dix postes comme suit :

- Un emploi de responsable de division FSL FAJ inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Sept emplois d'instructeur FSL inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Deux emplois d'agent de gestion FSL inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Article 3 : Définition, modification et ajustements d'emplois permanents à temps complet

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, sont approuvées les modifications, ajustements et définitions d'emplois à temps complet, ne donnant pas lieu à la création d'emplois budgétaires.

Il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, les recrutements se feront en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent.

Pour le Territoire Marseille Provence

Pour le Pôle Valorisation et développement urbain

Un emploi de conducteur de travaux (Poste N°27402) à la Direction environnement et ports de plaisance, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Description : Assurer la conduite d'opérations et la maîtrise d'œuvre. Effectuer le suivi administratif, technique et financier des travaux. Assurer le suivi et le contrôle des prestataires.

Profil : Diplôme technique / TP de niveau Bac +2

Deux emplois de chargé de développement projets urbains (Postes N°19525 et 27427) à la Direction Politique de la ville, inscrits à la nomenclature en référence aux cadres d'emploi des attachés et ingénieurs territoriaux.

Description : mettre en œuvre le programme d'actions du Contrat de Ville et sa déclinaison territoriale, le projet de territoire, en matière de renouvellement urbain et de gestion urbaine et sociale de proximité, en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels.

Profil : Bac+4/5 en développement social urbain, gestion urbaine de proximité, aménagement et urbanisme.

Pour le Pôle Voirie, espace public, circulation

Un emploi de responsable de secteur Châteauneuf (poste N°30262), à la Direction Gestion de l'espace public, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens

territoriaux. Description : Assurer la gestion de l'espace public. Gérer la programmation du secteur. Assurer la conduite technique, ainsi que le suivi administratif et financier des chantiers de travaux d'entretien et de requalification.

Profil : BAC+2 technique.

Pour le Territoire du Pays d'Aix

Pour le Pôle Culture et Sport

Deux emplois de maître-nageur sauveteur (postes N°31747 et 31751) à la Direction des équipements aquatiques, inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives.

Description : dans le cadre de la mise en œuvre de la politique aquatique du territoire du Pays d'Aix, l'agent est notamment chargé de l'enseignement de la natation au sein de l'établissement et de la sécurité de baigneurs.

Profil : Diplôme BEESAN et/ou BP JEPS AAN requis, assorti d'une formation obligatoire de PSE 1 et du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de maître-nageur sauveteur ainsi que l'attestation de formation continue annuelle de 6 heures.

Pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Pour le Pôle Proximité et services à l'utilisateur

Un emploi de chef de service exploitation collecte (Poste N°33203) à la Direction de la collecte du traitement et de la valorisation des déchets, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs.

Description : manager l'équipe. Diriger, coordonner et animer les missions sous sa responsabilité. Piloter les projets techniques de son service. Suivre, avec la Direction, l'exécution budgétaire de son domaine de compétence. Concevoir et suivre les marchés publics en lien avec son service. Gérer les contrats avec les éco-organismes.

Profil : Bac +5, idéalement avec une spécialisation dans le secteur d'activité du poste.

Deux emplois de chef d'équipe déchetterie/centre de transfert (Postes N°33201 et 33202) à la Direction de la collecte du traitement et de la valorisation des déchets, inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Description : assurer la gestion et le suivi de l'exploitation d'une ou plusieurs déchetteries du territoire. Assurer le management de son équipe.

Profil : Diplôme ou titre sanctionnant une formation technique et professionnelle.

Pour le Territoire Istres Ouest Provence

Pour le Pôle Culture et sport

Un emploi d'enseignant artistique (poste N°25472) au Conservatoire de musique et de danse inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique.

Description : à partir d'une expertise artistique et pédagogique, enseigner des pratiques spécialisées aux élèves (collectives et/ou individuelles), développer la curiosité et l'engagement artistique, transmettre les répertoires les plus larges possibles en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement

Profil : Diplôme d'État ou certificat d'aptitude

Un emploi de responsable (poste N°33104) à la Médiathèque d'Istres, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des conservateurs de bibliothèques.

Description : membre du collectif de direction du réseau des médiathèques Istres Ouest Provence, assurer la direction des médiathèques du territoire Istres-Entressen, et participer à l'élaboration et

à la mise en œuvre de la politique de la lecture publique sur le réseau Istres Ouest Provence, sous la responsabilité du Directeur. Coordonner et développer les projets en matière de création numérique au sein de la MIOP.

Profil : Niveau Master

Pour le Pôle Dynamiques urbaines et développement durable

Un emploi de chargé d'opérations (poste N°31086) à la Direction de l'aménagement, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emploi des attachés et ingénieurs territoriaux.

Description : mise en œuvre et pilotage des opérations d'aménagement, élaboration des diagnostics urbains territoriaux réalisés en interne ou suivi des diagnostics externalisés. Assurer la conception, le montage, la mise en œuvre et le suivi des opérations d'aménagement du territoire.

Profil : diplôme universitaire en urbanisme, aménagement du territoire et du développement durable ou équivalent.

Pour le Territoire Pays de Martigues

Pour le Pôle Technique

Un emploi de responsable technique instrumentation / automatisme (Poste N°32350) à la Direction des régies eaux, assainissement et pluvial, inscrit à la nomenclature en référence au grade des agents de maîtrise territoriaux.

Description : effectuer les opérations courantes d'installation, d'entretien, de programmation de maintenance et de dépannage des appareils de mesures de débits, de pression et de régulation. Effectuer les mesures électrotechniques et ultrasoniques de télégestion et des connections inter-sites. Analyser les situations et déterminer des solutions à mettre en œuvre en accord avec le responsable de division. Coordonner le secteur avec les entreprises pour les travaux neufs de pose et mise en service d'appareillage de mesure et de télégestion. Programmer les étalonnages périodiques et obligatoires des appareils de mesures par des organismes habilités.

Profil : BTS instrumentation/électrotechnique

Un emploi d'électromécanicien (Poste N°32343) à la Direction des régies eaux, assainissement et pluvial, inscrit à la nomenclature en référence au grade des agents de maîtrise territoriaux.

Description : assurer la maintenance, l'entretien et le dépannage des installations électriques et électrotechniques de la Régie, avec astreinte 24h sur 24h pendant une semaine.

Profil : Diplôme ou titre sanctionnant une formation technique et professionnelle dans les métiers de l'électricité.

Un emploi de coordonnateur administratif et financier (Poste N°33209) à la Direction des régies du Crématorium, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Description : accompagner la Direction dans la constitution et le suivi des dossiers administratifs, dans l'élaboration du budget en lien avec le RTF financier. Contrôler l'exécution budgétaire. Élaborer et suivre les marchés publics relatifs à l'activité en lien avec la Direction de la commande publique.

Profil : BAC +2, licence en organisation administrative et/ou finance et comptabilité publiques

Pour la Direction générale adjointe Communication Relations extérieures et grands événements

Un emploi de chef de projets politiques publiques (Poste N°33208) à la Direction des projets et de la communication territoriale, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description : piloter des projets de communication : conseil, prise en charge, suivi et contrôle des demandes de prestations de communication, coordination et mesure. Garantir la conformité des projets avec la stratégie de communication de la Métropole. Veiller à la cohérence et au développement de l'image de la Métropole sur le plan territorial, national et international, en lien

avec la direction de la communication institutionnelle et des grands événements.

Profil : études supérieures spécialisées en communication et expérience en communication publique et institutionnelle

Pour la Direction générale adjointe Développement urbain et stratégie territoriale

Un emploi de responsable de régie CT1 et CT4 (Poste N°32653) à la Direction de la maîtrise d'ouvrage et de l'ingénierie des bâtiments, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Description : coordonner et suivre les travaux en régie en liens directs avec les agents. Gérer techniquement les besoins via les marchés de fournitures. Vérifier les règles élémentaires de sécurité. Manager des équipes techniques de travaux en régie et magasiniers.

Profil : BAC ou équivalent - Formation en bâtiment et expérience significative sur des missions similaires. Formation CACES Nacelle et habilitation HOB0.

Un emploi de chargé de mission énergie (Poste N°33184) à la Direction mer, littoral, milieux aquatiques, ports et énergie, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emploi des attachés et ingénieurs territoriaux.

Description : assister le chef de service pour le pilotage global du Contrat Territorial de Développement et des activités du service. Contribuer à l'animation de la filière EnR thermique sur le territoire métropolitain. Apporter un appui aux projets portés par le service. Assurer la coordination de l'instruction et le suivi des dossiers de financement. Piloter l'organisation et le pilotage du Comité d'attribution des aides.

Profil : Formation supérieure (type Bac+5) avec une expérience solide dans le secteur d'activité et des connaissances des sujets techniques liés aux réseaux et à la production d'énergie.

Un emploi de chef de projet GEMAPI (Poste N°26830) à la Direction mer, littoral, milieux aquatiques, ports et énergie, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emploi des attachés et ingénieurs territoriaux.

Description : participer à la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) telle que définie par les politiques publiques. Assurer la préparation et le suivi administratif et financier du programme d'actions GEMAPI 2021-2024 sur l'antenne de Marignane et de façon transversale sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Piloter le suivi des études et travaux réalisés dans le cadre du programme d'actions GEMAPI 2021-2024. Assurer la mise en œuvre du réseau de suivi qualité du bassin de la Cadière. Assurer le pilotage de la stratégie foncière GEMAPI de l'antenne de Marignane.

Profil : Bac+5 avec une spécialisation et des compétences opérationnelles dans le secteur d'activité du poste.

Un emploi de responsable de division FSL FAJ (Poste N°33185) à la Direction habitat et politique de ville, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description : mettre en place les aides financières individuelles conformément au règlement intérieur du FSL. Mettre en place les conventions en lien avec l'activité. Améliorer les documents destinés aux travailleurs sociaux pour le montage des dossiers FSL. Manager les équipes de la division.

Profil : Bac+3 avec une spécialisation dans le secteur d'activité du poste.

Sept emplois d'instructeur FSL (Postes N°33186, 33187, 33188, 33189, 33190, 33191 et 33192) à la Direction habitat et politique de ville inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Description : étudier des dossiers FSL en respectant le règlement intérieur, relatif aux aides financières individuelles attribuées dans les domaines de l'accès, le maintien dans le logement et/ou la fourniture d'énergie.

Profil : BTS/BAC ou équivalent.

Un emploi de chef de service opérationnel Marseille centre (Poste N°26868) à la Direction opérationnelle de l'habitat, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emploi des attachés et ingénieurs territoriaux.

Description : piloter et mettre en œuvre la conduite des opérations de renouvellement urbain et d'amélioration du parc de logements définies par les politiques publiques de lutte contre l'habitat indigne dans les tissus d'habitat ancien et dans des copropriétés semi-récents (années 1950-1970).

Profil : ingénieur, architecte, Master 2 en aménagement ou habitat.

Un emploi de gestionnaire développement local (Poste N°27181) à la Direction stratégie et cohérence territoriale, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Description : capitaliser, valoriser et analyser les données pour développer des fonctions d'observation et d'anticipation en lien avec les directions métiers de la Direction générale adjointe. Contribuer à la connaissance du territoire métropolitain par la production de bases de données statistiques spatialisées.

Profil : Bac/Bac+2 avec une spécialisation dans le secteur d'activité du poste.

Un emploi de chargé d'études action foncière GEMAPI (Poste N°33207) à la Direction du foncier et du patrimoine, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.

Description : mettre en œuvre les acquisitions foncières, dans l'ensemble de leurs composantes administratives, juridiques, financières et techniques, dans le cadre des aménagements et autres projets GEMAPI. Contribuer à la définition et à l'actualisation d'une stratégie foncière et patrimoniale en lien avec la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble du territoire métropolitain. Mener les analyses foncières et patrimoniales, et organiser la maîtrise foncière (acquisition, convention, servitudes, cessions, régularisations foncières, etc.) préalable, nécessaire aux opérations de restauration des milieux aquatiques et de réduction du risque inondation.

Profil : Bac+4/5 Droit de l'urbanisme, Droit public. Expérience juridique, administratif, foncier, urbanisme.

Pour la Direction générale adjointe Mobilité, transports, espace voirie

Un emploi de gestionnaire technique parking secteur Marseille Est (Poste N°29140) à la Direction infrastructure, stationnement et équipements de mobilité, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Description : conduire et contrôler l'activité du service et s'assurer de la bonne exécution des opérations. Suivre et contrôler les obligations contractuelles et légales des parkings délégués (travaux, maintenance des ouvrages, sécurité, qualité). Assister le chef de service sur la partie technique, lors de l'élaboration de nouveaux contrats de DSP et contrats complexes. Assister le chef de service lors du contrôle des rapports d'activité sur la partie technique et suivi de l'activité.

Profil : Formation technique niveau Bac +2

Un emploi de conducteur de travaux (Poste N°29190) à la Direction de proximité Sud, offre, régie, systèmes d'information, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Description : participer aux études de déploiement de l'offre de transport et suivi des projets impactant le réseau transport en commun existant. Assurer le suivi des travaux du programme des lignes structurantes sur le réseau de transport de la direction Sud. Participer à l'encadrement opérationnel de travaux d'aménagement à destination des transports en commun. Participer au déploiement, au suivi et la mise en accessibilité des points d'arrêts de transport en commun sur le territoire.

Profil : Formation technique niveau Bac +2

Pour la Direction générale adjointe des Ressources Humaines

Un emploi d'assistant juridique (Poste N°26299) à la Direction Ressources, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Description : apporter une aide permanente et un soutien dans les missions de contrôle et

d'expertise au chef de service. Participer au traitement des dossiers administratifs du service. Organiser et préparer les réunions des conseils de discipline. Instruire, analyser, gérer et suivre les dossiers disciplinaires des sanctions de 1^{er} groupe.

Profil : Niveau Bac minimum.

Un emploi de chargé d'administration fonctionnelle du SIRH (Poste N°26247) à la Direction recrutements et carrières, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.

Description : contribuer aux missions du Service SIRH, assurer la conduite de projet en lien avec l'administration, le développement, la maintenance, la sécurisation, l'exploitation, et l'assistance des utilisateurs, des applications spécialisées en gestion des ressources humaines, au profit des directions et services de la DGA RH. Contribuer, par son expertise technico-fonctionnelle, en matière de conseil et d'aide à la décision des autorités de la DGA RH.

Profil : Bac +5 avec une spécialisation dans le secteur d'activité du poste

Un emploi de chef de projet paie RH (Poste N°26093) à la Direction recrutements et carrières, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description : piloter et instruire les campagnes de paie (SFT/CIA/GIPA/mutuelle). Conduire des projets de niveau expertise paie. Organiser les opérations de contrôle, de sécurisation et de mandatement de la paie. Garantir une application stricte de la réglementation et l'accompagnement des équipes dans le changement. Produire des indicateurs de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Profil : Expertise en paie et management

Deux emplois de chef de projet GPEEC (Postes N°26012 et 26053) à la Direction recrutements et carrières, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Description : contribuer à la mise en œuvre de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en développant des outils de conseil et d'appui aux directions en vue d'anticiper sur les besoins et d'optimiser les ressources de la collectivité.

Profil : Bac + 5 dans le domaine des ressources humaines, management de projets, Sciences Politiques. Formations polyvalentes en ressources humaines, droit du travail, gestion psychologie/sociologie et études analytiques sont un plus.

Pour l'inspection générale des services

Un emploi de délégué à la protection des données (Poste N°18139) au sein de l'inspection générale des services, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux.

Description : dans les conditions prévues par le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), informer et conseiller la Métropole sur les obligations qui lui incombent en vertu du RGPD et de la loi informatique et libertés. Veiller à la mise en place d'une politique de protection des données. Mettre en place et veiller à la mise à jour des registres des activités de traitement de la Métropole. Être le point de contact de l'autorité de contrôle (CNIL) et des personnes concernées. Assurer en tant que de besoin l'intérim de la mission de mutualisation de la fonction de DPO entre la Métropole et les communes membres.

Profil : formation liée à la protection des données et/ou expérience dans des fonctions de DPO.

Article 4 : Création d'emplois permanents à temps non-complet

Pour le Territoire Pays de Martigues

Pour le Pôle Technique

Un emploi de directeur du crématorium (Poste N°33206) à la Direction des régies du crématorium, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Poste à temps non complet à hauteur de 50%.

Description : participer à la définition et l'orientation des stratégies en matière d'offres de services

et d'équipements en veillant à optimiser et à développer ces activités dans un cadre concurrentiel. Encadrer une équipe de 4 agents. Contrôler et surveiller l'application stricte des règles d'hygiène et de sécurité, piloter et coordonner la réalisation des projets d'investissement en veillant à respecter les équilibres économiques des régies, assurer la promotion et la communication sur les prestations et services funéraires.

Profil : Bac +4, expertise sur les procédures de la régie du crématorium.

Pour la Direction générale adjointe affaires générales et moyens généraux

Cinq emplois d'agent d'entretien (Postes N°33195, 33196, 33197, 33198 et 33199) à la Direction moyens généraux, inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux. Postes à temps non-complet à hauteur de 50% (17h30 hebdomadaires chacun).

Description : Effectuer l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces des locaux du patrimoine de la collectivité. Participer à la gestion des stocks. Participer à l'entretien et rangement du matériel mis à disposition.

Pour la Direction générale adjointe Mobilité, transports, espace voirie

Quatre emplois d'accompagnateurs (Postes N°29422, 29424, 31569, 29427) à la Direction de proximité Ouest et marketing clientèle, inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation. Postes à temps non-complet à hauteur de 50% (17h30 hebdomadaires chacun).

Description : accueillir les élèves et les accompagnants, vérifier les titres de transports, accompagner les enfants de l'arrêt de référence à l'arrêt de leur établissement scolaire et retour, surveiller les élèves dans le véhicule, contrôler l'identité de la personne qui accueille les enfants de maternelle et de classe Ulis, gérer les situations difficiles (dans le bus, l'absence des parents à l'arrêt de référence...). Assurer l'accueil physique et téléphonique de la clientèle de l'Agence de Mobilité du Réseau Ulysse.

Profil : connaître les règles de sécurité à adopter à l'intérieur d'un véhicule, maîtrise du règlement intérieur des transports scolaires

Article 5 : Mise à jour du tableau des effectifs

Pour tenir compte de l'ensemble de ces modifications, est approuvée la mise à jour du tableau des effectifs (cf. annexe 2).

Article 6 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole - chapitre 012.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL